

Association ANIM'ACTION / MINI-CAMPS Enfance Protocole sanitaire - MAJ 01/07/2020

Suite à la crise sanitaire, les accueils avec hébergement peuvent reprendre leurs activités à compter du 22/06/20. Anim'action maintient son offre de mini-camps (6) en direction des enfants (maternels et primaires) pour l'été 2020 en articulant qualité éducative, veille psycho-affective et sécurité sanitaire.

Ce protocole reprend majeure partie des informations transmises lors des réunions parents, organisées fin juin, et en précise certains points. Il respecte les consignes officielles (Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative – MAJ du 18/06/20).

Ce protocole est valable pour la période du 06/07 au 28/08 et sera réévalué le cas échéant.

Conditions générales

Les inscriptions sont obligatoires. Pour les camps d'été, elles ont été effectuées uniquement via mail à l'adresse accueil@animaction.asso.fr fin avril-début mai. Les camps sont accessibles aux familles adhérentes à l'association (adhésion annuelle). En cas d'effectif maximum atteint, des listes d'attente sont mises en œuvre.

Le nombre d'enfants n'est plus limité dans le cadre du protocole national. Les mini-camps proposés par Anim'action peuvent accueillir 15 enfants/camps, avec regroupement par tranches d'âge (CE1-CE2, CM1-CM2...).

L'encadrement est assuré par des animateurs/trices ayant les compétences et qualifications requises pour les postes d'animation en séjour et recrutés spécifiquement. Pour tous les mini-camps proposés, l'équipe est composée de :

- 1 directrice,
- 2 animateurs/trices.

La tarification est organisée, comme les autres accueils enfance de l'association, sur la base d'une grille de quotients familiaux, et selon le nombre de jours du mini-camp. Quelques soient la destination prévue ou les activités envisagées, le système de tarification est identique à tous les mini-camps.

Consignes sanitaires

En raison de la crise sanitaire causée par la pandémie liée à la propagation du Covid19, **les conditions d'accueil sont particulières**. Nous nous engageons à respecter les normes sanitaires imposées. Cependant, et parce que ce sont des enfants, que l'accueil de loisirs avec hébergement est source de brassages même réduits au minimum... nous ne pouvons garantir le risque zéro, comme tout accueil collectif. Mener les missions pédagogiques et éducatives telles que nous les concevons habituellement est plus compliqué dans ce contexte. Toutefois, nous vous assurons d'allier bienveillance et vigilance au bien-être psycho-affectif des enfants, ce qui est important au cours de cette période instable.

Port du masque :

- Le port du masque est obligatoire pour les encadrants lorsque la distanciation physique n'est pas possible. Cette règle s'applique également à tout intervenant extérieur.
- Le port du masque n'est pas requis pour les mineurs, sauf lorsqu'ils présentent des symptômes d'infection Covid-19 ; auquel cas, ils sont isolés, munis d'un masque adapté, dans l'attente d'une prise en charge médicale.

Accueil des familles :

- Pour les départs et arrivées, des plots au sol matérialiseront les distanciations préconisées. Une « file » sera mise en place pour partager avec un membre de l'équipe, si nécessaire, les infos relatives à l'enfant et pointer les présences. Un circuit sera prévu pour aller charger les bagages. Puis, les familles resteront sur un espace délimité, leur permettant de respecter (également entre eux), les règles de distanciation, tout en étant présents lors de la montée des enfants dans les minibus.
- Possibilité pour les parents d'assurer le transport de leur enfant vers le lieu du séjour. Dans ce cas, l'information préalable à l'équipe est nécessaire. Les règles de distanciation s'appliqueront également à l'arrivée sur site et les consignes seront précisées directement aux parents le cas échéant.

Transports :

- Les transports sont assurés en minibus 9 places, loués par l'association,
- Port du masque obligatoire pour les membres de l'équipe d'animation,
- Désinfection du minibus après utilisation.

Sur le camp :

- Sur le camp : désinfection des points de contacts 2 fois par jour avec inscription des membres de l'équipe d'animation pour cette tâche sur un tableau spécifique "Mission Anim",
- Désinfection et nettoyage également tous les soirs, après le coucher des enfants,
- Hébergement sous tentes 3 places, à raison de 2 enfants/tente avec positionnement des couchages tête-bêche,
- Aération quotidienne des tentes,
- Toutes les activités, y compris les tâches quotidiennes, seront organisées de manière à respecter les règles de distanciation.

Hygiène globale :

- Les règles d'hygiène et gestes barrières feront l'objet d'un affichage et d'accompagnement pédagogique de façon régulière
- Le lavage des mains sera effectué avant et après les repas, avec savon + eau.
- L'équipe aura à sa disposition des solutions hydroalcooliques si besoin, mais privilégiera l'utilisation du savon pour les enfants.
- La mise à disposition d'objets partagés (livres, jouets, crayons, ballons...) induit le lavage des mains avant et après l'activité de façon à limiter les risques de contamination. Une organisation par malles thématiques tournantes permet aussi de mettre en « quarantaine » certains matériels avant de les réintroduire à disposition des enfants,
- Des équipements complémentaires sont prévus : essuie-mains à usage unique, poubelles à ouverture non-manuelle...
- L'équipe est équipée d'un thermomètre pour pouvoir mesurer la température des enfants (ou des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes,
- Protocole prévu en cas de symptômes chez un enfant ou un membre de l'équipe.

Cuisine :

- Les enfants participeront à la préparation des repas + tâches associées (service, vaisselle...). Ils prépareront en priorité ce qui est destiné à la cuisson.

- Lavage des mains avant, à chaque changement de mission en cuisine, et toutes les 20mn (+règles : s'attacher les cheveux, ne pas se toucher le visage...).
- Les légumes seront plongés dans de l'eau avec du vinaigre blanc pendant 20min avant utilisation.
- Service : assuré par un membre de l'équipe après lavage des mains. Participation des enfants, en fonction de l'âge, du respect des consignes globales...

Les parents s'engagent, au préalable à l'accueil pour le camp, à prendre la température de leur enfant. Celle-ci doit être inférieure à 38°C. Si la température n'est pas dans la norme ou en cas de déclaration de symptômes, les parents s'engagent à ne pas déposer leur enfant pour le camp.

Engagement des parents

En procédant à l'inscription de leur enfant, les parents adhérents de l'association, attestent comprendre le fonctionnement mis en place et s'engagent à accepter ces conditions d'accueil dans leur ensemble.

L'équipe et le CA
Association ANIM'ACTION
01/07/2020